

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/198 DU 5/5/79
Portant nomination de Monsieur MIKELE
Jérôme, Administrateur des SAF en qualité
de Directeur Commercial de l'Office du
Café et de Cacao.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'ordonnance n°18/78 du 10 Mai 1978 portant création de l'Office du Café et du Cacao;
Vu le décret n°78/477 du 4 Juillet 1978 portant statuts de l'Office de Café et de Cacao;

Le Conseil de Cabinet entendu;

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur MIKELE Jérôme, Administrateur des SAF Stagiaire de 2° échelon précédemment en service au Ministère du Plan est nommé Directeur Commercial de l'Office du Café et du Cacao;

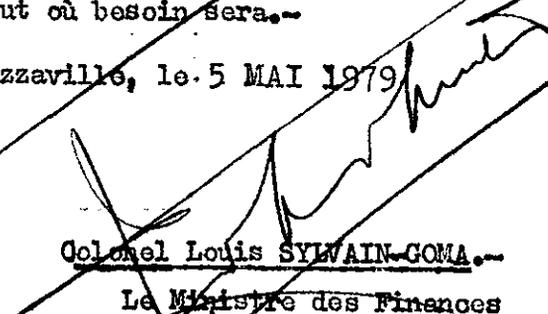
Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 5 MAI 1979

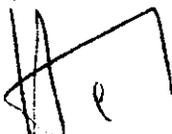
Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,
Le Ministre de l'Economie Rurale


Jean ITADI.


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.
Le Ministre des Finances


Henri LOPES.

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux


Victor TAMBA-TAMBA.